# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 AOUT 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.


*CONDITIONS DE L'ABEILLE:*

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de leur insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour le nouvelle annonce, pendant la saison des plaisirs paieront $ 50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toute annonce d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

A VENDRE Le steamboat OSCEOLA, fortement construit, avec ses machines à vapeur, apparaux et meubles, tel qu'il se trouve maintenant sur l'autre bord de la rivière. Pour les conditions, [illegible] s'adresser à L. V. HUBBARD & Co.
6 aout 93 Tchoupitoulas

## CABOTAGE.

POUR LES OPELOUSAS. Le steamer CLEDA capt. S. Johnson, est maintenant prêt à recevoir du fret au bas de la rue Conti et partira pour le port ci-dessus mercredi matin 21 courant à 10 heures. Pour plus amples informations s'adresser à bord ou à JOHN HALL, Front Levée.
14 aout

POUR ST. LOUIS—Le steamer CASPIAN, capitaine Freeland, reçoit son fret et partira samedi, 17 du courant, à [illegible] P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à bord, ou à JOHN R. SHAW & Co, 24, rue Poydras.
14 aout

POUR CINCINNATI ET PITTSBURG—Le steamer NARRAGANSETT, capit. John Pearce, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires mercredi [illegible] à [illegible] heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le steamer CASPIAN, capitaine R. S. Freeland, est attendu lundi ou mardi prochain et partira sous peu pour le port ci-dessus, ayant une partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage s'adresser à JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras.

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE ET STEAMER-MALLE DES ETATS-UNIS. Changements d'automne et d'hiver pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Waterloo et Bayou Sara.

Les superbes Steamers BRILLIANT et ALEX. SCOTT, capitaines J. Hart et J. [illegible], desserviront régulièrement la ligne de la Nouvelle-Orléans à la côte désignée sous les noms ci-dessus, à commencer du 1er septembre prochain, pour toute la saison d'automne et celle d'hiver. Ces beaux bateaux à vapeur sont supérieurement aménagés et [illegible] la courtoisie et l'habileté des capitaines.

Le BRILLIANT continuera ses voyages deux fois par semaine comme par le passé, jusqu'à l'époque où seront [illegible] arrangements dont il s'agit.
[illegible] mai W. H. AVERY, 84 Gravier.

POUR MILLIKEN'S BEND, VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ.—Le bateau à vapeur paquebot SULTANA, capt. Passe, ayant changé son jour de départ, reprendra ses voyages réguliers de Vicksburg vers le [illegible] septembre, en partant d'ici tous les lundis à [illegible] heures. Jusqu'à là le bateau EDNA sera chargé de ces mêmes voyages. L. V. HUBBARD & Co.
6 juillet 93 Tchoupitoulas.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ere MUNICIPALITE, Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir et les [illegible] heures jusqu'à [illegible]. Les pères et mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité; les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures pour aller à la chasse, le pourront sans le moindre [illegible], les wharfs sur les deux rives étant dans un excellent état.

PRIX:

| | |
|---|---|
| Pour une personne seule, | 5 cents. |
| un cheval et son cavalier, | 30 " |
| un cheval et un cabriolet, | 75 " |
| un cheval et un wagon, | 75 " |
| deux chevaux et une voiture | $1 00 " |
| un cheval et un char, | 75 " |
| Pour les chars de planteurs, les dimanches, | 50 " |

[illegible] mars 1844 ROBERT MURPHY

## CABOTAGE.

POUR BOSTON—La barque BASHAW, capitaine Haywood, a besoin de 100 balles de coton ou autre pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.
14 aout

POUR NEW YORK—Le paquebot MISSISSIPPI, capitaine [illegible], est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face le marché aux légumes ou à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.
[illegible] aout

POUR NEW YORK—Le navire paquebot CINCINNATI capitaine Rose, actuellement en chargement partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette.
31 jt

POUR NEW YORK. Ligne de l'Union—Le navire paquebot favori WARSAW, capitaine Hathaway, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira dans le courant de cette semaine. Pour balance du fret de 150 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co.
30 juillet Encoignure Magasins et Lafayette.

DEMANDE—On a besoin d'un batiment pour prendre une cargaison pour New York. S'adresser à FOSDICK & BRO, 74, Camp.

## Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier et de première classe, ATLAS, capit. Prince, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à GEO. GREEN & BRO, 81 Gravier.
14 aout

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier et de première classe, ROCKINGHAM, capt. Penhallow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
9 aout

POUR BORDEAUX—Départ du 20 au 25 courant—Le bon navire fin voilier, TALMA, capitaine Ulrick, ayant les trois quarts de son chargement engagés, recevra encore deux cents balles de coton ou leur encombrement. S'adresser immédiatement au capitaine à bord vis-à-vis la rue de l'Hôpital ou à V. ROUMAGE, 87, St. Louis.
8 aout—10

POUR AMSTERDAM. Le navire ANTWERP, capt. Gardiner, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 45, Vieille Levée.
1 at

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MANCHESTER, capitaine Bosworth, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.
1er aout

POUR LE HAVRE—Le navire AUSTERLITZ capitaine Richard Brown, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera promptement expédié. Pour fret, s'adresser à F. PERRET, 58 Toulouse.
31 juil

POUR MARSEILLE—Le superbe navire fin voilier HENRY capt Noyes, ayant son chargement engagé partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou l'équivalent, ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.
31 juil

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier CHATHAM, capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord et partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.
2 juillet

POUR LIVERPOOL. Le navire fin voilier CLIFTON capit. Ingersoll, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour fret de 400 balles de coton ou de tabac, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.
1 juillet

## LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

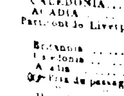

STEAM-SHIPS

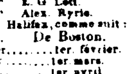

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

*Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.*

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté,

| | |
|---|---|
| HIBERNIA | |
| BRITANNIA | Capt. C. H. E. Judkins |
| CALEDONIA | J. Hewitt. |
| ACADIA | E. G. Lott. |
| | Alex. Ryrie. |

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

| | De Liverpool. | De Boston. |
|---|---|---|
| Britannia | 4 janvier | 1er. février. |
| Caledonia | 4 février | 1er. mars. |
| Acadia | 4 mars | 1er. avril |

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax, 20

Il y a à bord de chaque steamship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle Orléans.
8 janv

## MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 9 août 1844.

Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 75 par baril, conformément au tarif, les boulangers donneront 36 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi, 12 août 1844.

Les pains de seconde qualité, ou de 3 pour 10 cents, devront peser 16 pour cent en sus, c'est-à-dire 47 1/2 onces.

10 aout E. MONTEGUT, Maire.

P. CUSACHS, Pharmacien.

Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. Encoignure Condé et St. Philippe—Fbg. [illegible]
20 juillet

## Marchandises Sèches.

EN VENTE A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

Le soussigné, considérant ce qu'a avancé de la saison, et ayant un grand stock de marchandises en mains, les offre en vente en gros et en détail à des prix plus bas que d'ordinaire—et même plusieurs au dessous du prix d'achat.

Mousselines jaconat et batiste, nouveaux genres, à une yard de large, à 18 3/4 cents.

Item superfine et Linon, à [illegible] cents, que l'on vendait dernièrement 50 cents

Superbes Organdis et Balzorines, nouveaux genres, 25 à 30 cents.

Balzorines et Mousselines, pour costumes du matin, à très bas prix.

Balzorines et Barèges croisés à 30 cents.

Item très fines de 40 à 50 c. qu'on vendait dernièrement 75 à 87 cents

300 douz. Bas et demi bas en coton, qualité supérieure, de 8 à 12 1/2 cents.

51 pièces beau Calicot à 5 cents

150 do idem superbe, de 10 à 12 1/2 cents

Un grand assortiment de Cotonnades à très bas prix.

Mouchoirs batiste fil, de 18 3/4 à 37 cents chaque

Marchandises de toutes sortes, en fil, Toiles à chemises et à draps, et Etoffes à pantalons

Osnaburgs et Lowells, de tous prix

Coton à chemises et à draps, de 6 à 15 cents.

Mouchoirs, Gants, Echarpes, Shawls, Bretelles, &c. &c. ainsi qu'un grand assortiment de marchandises &c. &c. convenables à l'usage des familles et des habitants.—Le tout à vendre à bon marché, par C. M. SIMPSON, 49, rue Chartres, entre celles de la Douane et Bienville

N. B.—Venant d'être déballé, 2000 yardes de Mousselines de jaconat, de batiste, d'organdis et de mousseline de laine, d'une yarde de large, garantie bonne teinture, à 18 3/4 cents. Aussi, 5 caisses toiles d'Irlande supérieure, et serviettes, de $3 à $10 la pièce. 17 juil—30

## AVIS AUX MARCHANDS DE NOUVEAUTES.

Mrs MONDELET & Co.

Teinturiers, rue de Chartres, 150, en face l'Hôtel d'Orléans,

Ont l'honneur d'annoncer aux marchands de nouveautés en ville qu'ils reteignent toutes sortes d'étoffes en pièces telles que soieries, merinos, mousseline laine, satin de laine, draps, rubans, crêpes, velours, ombrelles et parapluies en leur donnant l'apprêt et leur brillant primitif. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance en seront l'objet d'un soin satisfaite par les soins et l'exactitude qu'ils mettront aux ouvrages qui leur seront confiés. Ils suggèrent MM. les marchands à profiter de la saison d'été comme étant la plus favorable, pour faire teindre ce qu'ils ont à reteindre en articles d'hiver—Comme en ce moment les affaires sont ralenties et qu'[illegible] peut obtenir la main d'œuvre à meilleur marché ceux qui profiteront de cette saison, obtiendront une diminution sensible sur les prix de la saison d'hiver. 11 juillet

A VENDRE—LA MAISON DE CAMPAGNE, toute neuve et bien construite, ainsi que le terrain situé à l'encoignure des rues Julia et Philippe. La maison contient trois chambres et un cabinet, elle est construite en briques et a une galerie devant et une autre derrière, une cuisine à deux étages avec des chambres à domestiques. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux ou à C. DENECHBOURG, Encoignure des rues Richard et Annonciation.
20 juillet—2ps

A LOUER PRESENTEMENT Une maison basse en briques avec cuisine haute située encoignure Bienville et Bassin
10 juil R. BRUGIER, 9 rue St Louis

A LOUER POUR L'ETE OU DE MOIS EN MOIS Une maison située rue d'Orléans, entre Tréme et Villere.
[illegible] juil R. BRUGIER, 9 rue St Louis

A LOUER POUR LE 20 DE CE MOIS. Deux maisons neuves en briques, situées rue Tréme, entre Canal et Jackson
10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No 83 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré. Pour les conditions, s'adresser à FIELD & Co. 30, Vieille Levée
19 juin

A LOUER—Une maison en briques à deux étages avec cuisine, &c, située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la promenade Carondelet. Le tout sera loué à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET, Rue Carondelet
5 juin

A LOUER présentement—Une maison en briques à étages avec une haute située rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine. Une maison basse en briques avec cuisine haute, située rue St. Philippe entre Royale et Condé. S'adresser à R. BRUGIER, 9, St. Louis
3 juil

## A LOUER,

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpents de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et conviendrait parfaitement pour jardinage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Du Maine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à B. & A. SOULIE,
14 juin 4b, Conti—au premier.

A LOUER—La propriété ci-devant occupée par M. Ogden, en face de la Place Annonciation et des rues Constance et de la Course. La maison est en bon état de réparation et contient neuf bons appartements, il y a un grand jardin, une remise, chambre à domestiques, etc. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de Cité 24 juin

A LOUER—La maison No. 60, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Walker. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Possession immédiate. S'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
24 mai 44 Poydras

A LOUER, à l'année et bon marché, à dater du 1er juin, une PETITE MAISON, située dans la rue Franklin, entre Toulouse et St Louis, composée de trois chambres avec cabinet, galerie, cuisine, chambre et logement pour nègres. S'adresser à W. E. & R. MURPHY, 134, Vieux Bassin.
4 mai

MAISONS A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, très agréables et en bon état, situées rue de la Victoire, près le rail road de Pontchartrain.

Une maison à étages également bien située et en bon ordre, rue Marigny près la Levée.

Ces maisons seront louées à des prix modérés: pour conditions s'adresser à J. ALBERT, St. Louis

A LOUER—Une MAISON à trois étages, rue Ste Marie entre celles [illegible] Une autre MAISON à deux étages, No. 16 rue St Jean entre celles Poydras et Hevia, ayant face le long des bâtisses à deux étages. On la louera $300 par an, et possession en pourra être donnée immédiatement.
28 mai J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

A LOUER—Une très belle Maison en briques à deux étages, encoignure Champs Elysées et Bons Enfans, avec une galerie en fer donnant sur les deux rues, l'étage supérieur est orné d'un goût. S'adresser pour plus amples renseignements à R. D. BLOSSMAN & Co, 45, Bienville.
16 mai

A LOUER Deux Maisons sur le chemin du Bayou, à environ 10 minutes des Remparts, composées chacune de quatre chambres, 2 cabinets, galeries, etc. avec deux cuisines, parts, de 4 chambres, citernes, &c. Le tout sera loué à raison de $ 25 par mois.

Aussi, deux moitiés de maison, en face celles ci-dessus, composées chacune 3 chambres, cabinets, citernes, &c. à louer pour $10 par mois. W. E. & R. MURPHY, 134, Vieux Bassin.
29 mars

A LOUER—Une maison de campagne située à quelques ilots des marais [illegible] ayant un arpent de face sur quatre de profondeur, avec tous les dépendances nécessaires, le tout neuf et bien fini. Pour les conditions, s'adresser au No. 93, rue de la Douane.
28 juin

A LOUER Une maison convenable, construite en bois et à deux étages, située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St Jean. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché.—S'adresser à K. & E. DAVIS, 100, Camp.
18 [illegible]

## IMPRESSIONS

ON EXECUTE

## A l'Imprimerie de l'Abeille,

*Toute espèce d'Ouvrage,*

Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissemens, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c

AVEC PROMPTITUDE

*ET A DES PRIX MODERES.*

Les soussignés ont actuellement en main et offrent à vendre, à des termes accommodants, les articles suivants:

300 bls porc de différentes qualités, 6[illegible] boucauts jambons et plat-cotes, 300 jambons conservés au sucre qualité supérieure, 80 barillets beurre de l'Ouest, 400 fréquins graisse belle et commune, 55 rouleaux cordages de Manille, 180 caisses savon de Boston, 39 do blanc de baleine, 250 rames papier à enveloppe, 27 barriques saleratus de Boston, 110 barils farine superfine, 56 boucauts tabac en feuille, 400 caisses verres à vitres, 700 sacs blé d'automne d'excellente qualité. PRICE & FROST,
26 jn 20, Poydras.

AU MAGASIN FASHIONABLE,

Rue de Chartres 123, entre Conti et St. Louis.

CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général qu'ils viennent de recevoir par les navires Leila et Austerlitz, du Havre, les articles ci-après, savoir:

POUR PANTALONS.

Mérinos façonné, diverses nuances; casimir d'été, laine de cachemire grande nouveauté; coutil blanc uni; coutil blanc satin, coutil blanc façonné, coutil couleur, nouveau genre, couleur à raies; coutil couleur à carreau; coutil printanier.

POUR HABITS.

Mérinos noir; mérinos couleur, drap d'été; cachemirette.

POUR GILETS.

Valencias, dessins nouveaux, basin blanc et couleur; basin à raies; basin à carreaux.

Poil de chèvre et cachemire léger, articles nouveaux. Ils attendent incessamment un assortiment complet de batiste pour habit d'été, et une grande variété de cravates jaconat, nouveaux dessins. 27 fev

## MARCHANDISES ETRANGERES ET DU PAYS.

Le soussigné a constamment en mains un assortiment complet et général des Marchandises suivantes, qu'il offre à vendre par ballots, à des prix modérés et à des termes raisonnables.

Toile d'Irlande à chemises, par pièces et demi-pièces, de diverses qualités; idem à draps de diverses largeurs et qualités.

Linon grande largeur, ou demi et quarts de pièces; Mouchoirs batiste fil, qualités et grandeurs assorties; Linge de table damassé et diapré.

Drillings en fil, blanc, brun et couleurs et dessins à la mode.

Toile de Hollande, blanche et écrue.

Listades bleues, garanti fil.

Etoffe à moustiquaire, blanche et écrue, et en fil, unie et à carreaux; Drillings écrue et Toile à habitant, de toutes largeurs et qualités.

Fil à coudre patenté, blanc et couleurs assorties.

Mouchoirs Madras et Masulipatam.

Mousseline jaconat, batiste, tarlatane et mousseline de l'Inde, mousseline Suisse, unie, à carreaux et rayée; Linon Bishop, dito Victoria.

Cotonnade croisée et épaisse, crankies, etc.

1er juillet SMITH BRYAN, 20, Douane.

## PROVISIONS D'ETE A BON MARCHE.

Encoignure Royale et Douane.

Les Soussignés ayant renouvelé et augmenté considérablement le Stock de leur magasin de groceries, vins, liqueurs et eau-de-vie, sont à même d'exécuter toutes les commandes qui leur seront confiées de la ville et de la campagne dans le plus court délai.

Les familles, capitaines de navires et passagers, pourront se procurer chez les soussignés des caisses assorties de conserves, ainsi que des caisses de plusieurs qualités de vins, liqueurs, sirops, bierre et autres boissons rafraichissantes.

Leur assortiment de vins de Bordeaux rouge et blanc en barriques, demi-barriques et caisses de vin de Champagne, Bourgogne, Madère, Sherry, et Porte, d'eaux de vie, genièvre, rhum, de liqueurs de France, Suisse et d'Italie est trop varié pour qu'ils puissent en donner le détail, entr'autres articles ils sont toujours pourvus des meilleurs conserves alimentaires, fruits au jus, truffes, cèpes à l'huile, petit pois, cupres, anchois, saumon anglais, sardines à l'huile, patés truffés, sauces assorties, moutarde française et du Kentucky, prunes de Bordeaux, fruits assortis à l'eau-de-vie et au vinaigre, fromage de Hollande et gruyère, figues de Smyrne, raisins secs, amandes à coques tendre, olives d'Espagne, d'Italie et de France, langues de bœuf et de buffalo, [illegible] de France et de la Havane, chocolat de santé, etc. etc., aux prix les plus réduits.

LOREILHE & Co.
Encoig. Royale et Douane.

## Nouvelle-Orleans:

JEUDI MATIN, 15 AOUT 1844.

*POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS*

## HENRY CLAY.

*POUR VICE-PRESIDENT*

## THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

| | |
|---|---|
| 1er. DISTRICT— | JACQUES TOUTANT. |
| 2d " | ZENON CAVELIER. |
| 3e " | GEORGE S GUION. |
| 4e " | LAFAYETTE SAUNDERS. |
| 5e " | JACQUES DUPRE. |
| 6e " | EDWARD SPARROW. |

Le Gouverneur a lancé sa proclamation pour ordonner une élection spéciale de sénateur dans le comté des Attakapas, pour remplir le siège laissé vacant par la démission de l'Hon. Isaac Morse. L'élection, qui dure trois jours, est fixée au 9 septembre.

Caroline du Nord.—Nous recevons, trop lentement au gré de nos désirs, les résultats de l'élection dans cet Etat. Il reste encore 18 comtés pour compléter notre table, et ce sont ceux qui doivent donner la majorité au parti whig. Comparé avec 1842, le vote de cette année donne, jusqu'à ce jour, un gain d'environ 600 voix sur les démocrates. La législature qui présentait une majorité de 24 voix locofocos, est aujourd'hui entièrement whig, notre gain étant de 21 voix. Encore quelques jours, et nous pourrons annoncer le résultat officiel.

### NATURALISATION.

Une décision toute récente de la Cour Suprême de New-York pourrait bien renouveler dans cet Etat les interminables discussions soulevées dans la Louisiane par la conduite du juge Elliott et surtout par sa condamnation. Cette décision ne tend à rien moins qu'à déclarer que la Cour de Marine n'est pas une cour d'archives (*Court of Record.*) Depuis l'époque de sa création, plus de 40,000 étrangers se sont adressés à cette cour pour en obtenir des lettres de naturalisation, que ce jugement annulle de fait. La section 107 de la loi en vertu de laquelle la Cour de Marine a été instituée, porte que cette cour sera et est déclarée Cour d'Archives.

"Cette décision, dit le New-York *Express*, dépouille un grand nombre d'étrangers de leurs droits civils et jettera la plus grande confusion dans nos élections, sans parler de l'effet qu'elle aura sur un grand nombre de titres de propriétés foncières. Les juges des deux cours, la Cour Supérieure et la Cour Suprême, qui ont rendu cette importante décision, ne sont pas whigs, mais bien démocrates."

Nous livrons cette nouvelle à nos lecteurs sans commentaires. Il nous reste à savoir quelle sera plus tard l'opinion des tribunaux sur l'aptitude à voter des citoyens naturalisés par la Cour de Marine et sur la légalité de leurs votes.

Texas.—Le brick texien River, est arrivé hier de Galveston, et nous a apporté des journaux jusqu'au 24 du mois dernier. Il ne contiennent rien d'important. Nous apprenons que la fièvre jaune faisait de grands ravages sur les Allemands nouvellement arrivés d'Europe. Il en mourait 25 à 30 tous les jours.

M. Henri Castro, de Paris, porteur de dépêches pour le gouvernement texien, est arrivé le 22, au siège du gouvernement. Il a apporté, entr'autres, le traité dernièrement conclu entre le Texas et les villes anséatiques de Hambourg, Brême et Lubec. M. Castro a en vue de visiter les établissemens des émigrés qu'il a envoyés sur ses terres que lui a accordées le gouvernement. Le nombre de ces émigrés s'élève déjà à sept-cents.

Les indiens Lipans ont fait une attaque sur Corpus Christi, mais ils ont été repoussés.

On rapportait que la division du général Woll avait été battue par les Fédéralistes et rejetée hors de Monterey et qu'elle a rétrogradé à Matamoros, que le général Woll fait fusiller.

Le général Murphy, ancien chargé d'affaires des Etats-Unis, est mort à Galveston le 12.

Havane—Le brick T. Street, nous a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 3 courant, nous n'y trouvons rien à extraire, à l'exception des cours de la place, que nous donnons sous le titre de "Commercial."

### CHRONIQUE LOCALE.

Le Recorder paraît avoir pris des mesures énergiques pour empêcher tout rassemblement d'esclaves dans la première municipalité. Dimanche soir 45 nègres ont été ainsi arrêtés.

L'alderman Caswell, faisant les fonctions de Recorder, a procédé à l'examen de district, ont fait hier des recherches sur la cause de l'incendie qui a éclaté lundi à l'Arcade de Banks. Plusieurs témoins ont été examinés, et quoique leurs témoignages n'aient amené à aucune découverte elles sont de nature à mettre les autorités sur les traces des incendiaires. Il paraît qu'il n'y a rien qui donne lieu de poursuivre le jeune Edward, qui avait été arrêté.

FRANCE.—Chronique de la quinzaine

Paris, 14 juillet 1844.

Pendant que l'on discute la marine, M. le prince de Joinville commande l'escadre destinée à agir, s'il y a lieu, sur le Maroc. M. le ministre des affaires étrangères a fait connaître les causes de la rupture et les projets du gouvernement. Abd-el-Kader est le principe du différend entre les deux états. Il a soulevé les Marocains contre nous par ses prédications fanatiques. Nous avons réclamé, nous avons demandé son éloignement de notre territoire; l'empereur enchaîné par le fanatisme de son peuple, n'a pu faire droit à nos réclamations. Pour donner lieu à un prétexte de guerre, Abd-el-Kader a fait surgir entre nous et le Maroc une question de limites. Nous avons dû repousser des prétentions injustes. Alors des rassemblemens de troupes ont été formés imprudemment sur notre frontière. Envahis deux fois, nous avons repoussé l'agression, et, la seconde fois, le maréchal Bugeaud, pour constater la supériorité de nos armes, a poussé jusqu'à Ouschda, sans coup férir; puis il est rentré sur Tlemcen, laissant au gouvernement le soin de faire la paix ou la guerre. Le gouvernement n'a aucune vue de conquête sur le Maroc; l'Algérie lui suffit. Son but unique est d'assurer la sécurité de notre territoire. Pour atteindre ce but, il exige une satisfaction et des garanties pour l'avenir. Les rassemblemens de troupes formés sur notre frontière seront dispersés, les agens qui nous ont attaqués seront rappelés et punis; Abd-el-Kader sera relégué loin de nos limites et de notre influence. On lui assignera une résidence fixe dans l'intérieur, sur les côtes de l'Océan. M. Guizot déclare que toutes ces conditions doivent être stipulées dans des actes formels, et que toutes les mesures sont prises pour arriver à ce résultat.

Le but de cette politique est sage: notre seul intérêt dans la question est la sécurité de notre territoire; mais les moyens employés par le gouvernement et les garanties qu'il exige ne suffiront peut être pas pour obtenir cette sécurité. L'empereur de Maroc n'est pas maître chez lui; comment pourra-t-il faire exécuter les engagemens qu'il aura souscrits envers nous? Cette rupture qui a éclaté, ce n'est pas lui qui l'a fait naître; il prétend, au contraire, avoir fait tous ses efforts pour l'empêcher, et on peut le croire, car si quelqu'un souffre de la présence d'Abd-el-Kader dans le Maroc, c'est surtout l'empereur. La situation sera donc toujours la même. L'empereur voudra qu'Abd-el-Kader s'en aille, et il ne pourra pas le chasser. A cela, M. Guizot répond que, si l'empereur n'est pas assez fort pour éloigner Abd-el-Kader de notre frontière, nous sommes là pour y pourvoir, ce qui signifie, comme on l'a dit, que, s'il est incapable de faire la police sur son territoire, l'armée française saura bien la faire pour lui. Cet argument nous inquiète; il nous laisse supposer que l'on n'a pas une grande confiance dans la voie qu'on s'est tracée. Le résultat de tout cela pourrait bien être qu'après avoir obtenu de l'empereur du Maroc une satisfaction complète, les garanties les plus sûres, établies par les conventions les plus formelles, on n'en fût pas moins obligé d'avoir long-temps encore une armée sur la Tafna.

Des deux côtés du détroit, l'affaire du Maroc a déjà donné lieu à plusieurs interpellations. Le résultat en est fâcheux pour le cabinet. Quand bien même les difficultés de la question seraient momentanément aplanies par les réparations que la dépêche du consul de Tanger annonçait le 10 juillet à M. Guizot, il sortirait encore de cette affaire une impression pénible, causée par les révélations des chambres anglaises. Tout le monde sait que les gouvernemens amis échangent entre eux des communications sommaires sur leur politique extérieure; mais la dignité de la France a souffert d'entendre dire à M. Peel qu'il avait reçu de M. Guizot les explications les plus satisfaisantes et les plus complètes sur les intentions du gouvernement français dans les questions du Maroc, et que ces communications comprenaient les instructions données à M. le prince de Joinville. M. Peel, pour se faire bien venir de sa majorité, a peu ménagé dans cette circonstance la susceptibilité et les intérêts de M. Guizot. Après un semblable procédé, M. Guizot eût pu se dispenser de garantir à l'Angleterre, du haut de la tribune française, la modération et le désintéressement de notre politique dans les affaires du Maroc. Le moment était mal choisi de montrer tant d'humilité et de courtoisie. Et comment l'Angleterre a-t-elle répondu à ces avances? En protestant contre l'occupation française à Alger. Le ministère anglais et des membres de sa majorité se sont concertés pour arranger une sorte de dialogue public où l'on trouverait le moyen de déclarer indirectement à la France que l'on ne reconnaît pas sa souveraineté en Algérie. M. Guizot nous avait dit en 1842 à la tribune que lord Aberdeen regardait l'occupation d'Alger comme un fait accompli; il tenait le mot de M. de Saint-Aulaire, notre ambassadeur à Londres, qui l'avait reçu du ministre anglais, au Foreign-Office. Aujourd'hui, lord Aberdeen rectifie l'assertion de M. Guizot. Loin d'avoir déclaré qu'il regardait notre occupation d'Alger comme un *fait accompli*, le noble lord prétend avoir dit qu'il n'avait pas *pour le moment* d'observation à faire à ce sujet, et que son intention était de garder le silence. Il y a, comme on voit, une grande différence entre les paroles de lord Aberdeen et la traduction qui en a été donnée par M. de Saint-Aulaire à M. Guizot.

Ce n'est pas tout. Le ministère anglais veut qu'on sache bien qu'il n'a pas demandé l'*exequatur* de la France pour son consul général à Alger. Le fait est connu de tout le monde; personne n'en doute à la chambre des communes. N'importe; on veut encore se donner, à l'occasion du Maroc, cette douce satisfaction. On se fait adresser là-dessus une interpellation, et on répond négativement, au grand plaisir de M. Sheil et de ses amis. Cette question de l'*exequatur* n'a pas été traitée chez nous aussi sérieusement qu'elle devait l'être. C'est une vieille question, dit-on, mais c'est une vieille injure. Il est toujours temps de protester contre elle. Si l'on ne peut aborder pareils sujets sous le règne de l'entente cordiale, quand donc les aborderait-on? Il est bon de faire connaître que l'Angleterre, sur ce point, outre qu'elle tient une conduite mesquine, dont le seul effet peut être de nous blesser gratuitement, se trouve en désaccord avec les règles de la diplomatie. Il est d'usage de ne pas renouveler les *exequatur* des consuls lorsqu'ils ne sont pas revêtus d'un caractère représentatif; mais dans le Levant, dans les états barbaresques surtout, en vertu des anciennes capitulations, les consuls ont ce caractère. Ils sont chargés d'affaires; assimilés aux personnages diplomatiques, ils doivent, comme eux, se faire délivrer de nouvelles lettres de créance dans les changemens de règne ou de souveraineté. S'ils ne le font pas, c'est une protestation. Ils cessent dès-lors d'être accrédités; ils n'ont plus le droit de garantir leurs nationaux, voilà les principes. L'Angleterre les méconnaît complètement à Alger. Rigoureusement, M. Saint-John est accrédité auprès du dey; il ne l'est pas auprès du gouvernement français, qui cependant en agit avec M. Saint-John comme si sa situation était régulière; car, autant l'Angleterre évite soigneusement de donner son adhésion diplomatique aux entreprises étrangères, autant la France se montre libérale à cet égard. Peu éprise de la Russie, elle a envoyé un consul dans la province du Caucase, et malgré la situation du consul anglais à Alger, nous avons envoyé, depuis 1839, des agens consulaires à Singapour, à Calcutta et à Bombay. C'est peut-être une faiblesse de notre part, et le sujet d'un triomphe secret pour l'Angleterre. Il faut avouer qu'elle ne néglige rien pour nous en faire repentir.

La mission confiée au prince de Joinville a excité les commentaires jaloux de quelques membres du parlement britannique, parmi lesquels on regrette de voir un homme aussi éminent que lord John Russell. Les journaux de Londres ont aussitôt annoncé le départ d'un certain nombre de vaisseaux destinés à renforcer la station de Gibraltar. La presse et la tribune se sont émues en France. M. Guizot a déclaré que les forces navales de l'Angleterre, dans les parages du Maroc, n'étaient pas supérieures aux forces françaises. A ce sujet, M. Molé a rappelé un fait qu'a paru placé très à propos dans la discussion. Après la prise de Saint-Jean-d'Ulloa, l'amiral Baudin, négociant avec le Mexique, se trouva en présence du commodore anglais, dont l'escadre était plus forte que celle de la France. L'amiral suspendit aussitôt les négociations, déclarant qu'il ne pouvait les continuer en présence d'une flotte supérieure à la sienne. Le commodore se retira, renvoya une partie de ses bâtimens. "Je suis sûr, a dit M. Molé, que M. le prince de Joinville, dans des circonstances semblables, agirait comme l'amiral Baudin." Ce trait, raconté avec une grande simplicité, a produit sur la chambre des pairs une assez vive impression.

L'Espagne semble au moment d'entrer en collision avec le Maroc. L'empereur lui a refusé toute satisfaction, et a rejeté la médiation de l'Angleterre. Rien n'égale l'insolence et le mépris avec lesquels Abderrahman traite une nation qui fut autrefois si grande.—Le gouvernement espagnol dirige des troupes sur Ceuta. On pense que l'Angleterre préviendra les hostilités. Ces circonstances, jointes à une crise électorale qui est imminente, ont donné au peuple espagnol un certain élan. S'il se trouvait un homme de génie qui sût profiter de ce mouvement des esprits et le tourner vers une grande entreprise, les destinées de l'Espagne seraient peut-être changées; mais la tentative serait trop hardie. Des finances ruinées, une administration à peine constituée, un gouvernement sans règle, un peuple que l'anarchie a dévoré si long temps, enfin de tristes ressources pour inaugurer une politique nouvelle qui ferait appel à un patriotisme énergique. Aussi, sans chercher à arriver une guerre où l'honneur du pays est engagé, les esprits sages, en Espagne, conseillent de limiter le but de l'expédition, de ne pas s'aventurer dans des essais ambitieux où la nation livrée à elle seule succomberait. Rétablir l'ordre, restaurer le crédit, organiser les différentes pouvoirs de l'état, fonder le régime constitutionnel sur les débris de tant de révolutions, voilà quel doit être le travail de la société espagnole. Ce n'est qu'après avoir passé par ces épreuves nécessaires qu'elle pourra tourner ses regards vers cette contrée du Maroc, qu'elle a le droit d'appeler, dans une époque plus ou moins éloignée, la nature de son génie primitif et la tendance des événemens.

Du reste, les conférences de Barcelone ont produit des résultats conformes à cette politique. Le système constitutionnel l'emporte. Un décret du 4 juillet dissout les cortès, et convoque les collèges électoraux pour le 3 septembre. Un autre décret rétablit dans les provinces basques les députations et les municipalités d'après les *fueros*. La question des *fueros* sera soumise aux prochaines cortès.

On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, des affaires de Montevideo. Les versions les plus contradictoires ont été accueillies de part et d'autre. D'un côté, on prend ses renseignemens dans les journaux de Buenos-Ayres ou dans les dépêches des affaires étrangères, de l'autre, on a peut-être le tort de ne chercher la vérité que dans les journaux de Montevideo. Nous croyons que de pareils débats sont prématurés, et que les faits ne sont pas encore suffisamment éclaircis. Les deux discours de M. Thiers n'en restent pas moins, jusqu'à présent, des tableaux fidèles et brillans du pays, ... et animés par ce pinceau [illegible] qui appartient à lui. Récemment la parole de M. Thiers avait été entraînante. On sentait que toutes les forces de son âme étaient employées à défendre un intérêt sacré, celui de la France. L'effet de cette parole n'a été pas oublié.

M. Thiers, sur l'invitation de la chambre, a lu son rapport au nom de la commission de l'enseignement secondaire. Cette lecture, qui a duré près de trois heures, a captivé la chambre. M. Thiers a été souvent interrompu par des applaudissemens qui s'adressaient à la fois aux sages propositions dont il était l'interprète et au talent admirable de l'écrivain. Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans l'examen de cet immense travail; nous ne ferons que cette seule réflexion. Il y a deux mois, lorsque le projet de loi sur l'enseignement sortait des mains de la chambre des pairs, les partisans du principe universitaire, qui représente les droits de l'état et l'esprit mûr de notre temps, pouvaient se sentir alarmés. Une réaction avait paru s'opérer dans la sphère élevée du pouvoir. L'université qui avait le droit de se plaindre, était réduite à se défendre. Aujourd'hui cette situation n'existe plus. Les amendemens de la commission, reprenant la plupart des dispositions du projet primitif, ont rétabli les choses comme elles étaient au point de départ. Seulement, à l'action ministérielle qui s'effaçait dans le débat au lieu de le dominer, vient se substituer l'action personnelle de M. Thiers, dont l'énergie est connue, et qui ne passe point pour abandonner aisément les causes remises entre ses mains. Ce que nous disons là ne saurait s'adresser à M. le ministre de l'instruction publique. Nous ne pouvons que féliciter M. Villemain de tout ce qui se passe maintenant. Ce n'est pas une défaite pour lui, c'est une victoire. Espérons qu'il saura en profiter.

Et maintenant, si nous disions que, pendant huit jours entiers, une chose a occupé Paris et la France plus que la dotation, plus que le Maroc, plus que les chemins de fer, on ne nous croirait pas, et cependant rien n'est plus vrai. Pendant toute une semaine, un procès criminel, dénué de tout intérêt pathologique pour l'ame, mais produisant une sorte de frémissement physique par des scènes atroces, a tenu en suspens toute une population qui vante cependant la délicatesse de son esprit et la douceur de ses mœurs. Mais c'est le goût du jour, les raffinements de la société nous ramènent aux passions du cirque. Ce qui devrait être caché aux regards de la foule, ce qui devrait se passer entre la justice de ce monde et Dieu, ce qui devrait nous inspirer une secrète horreur ou du dégoût nous attire au contraire par je ne sais quelle curiosité barbare. Nous déchirons le voile qui recouvre une plaie hideuse, et nous la contemplons sans pouvoir rassasier nos yeux. Dès qu'un crime est commis, la publicité s'en empare; des écrivains, dont c'est le talent et la fortune, arrangent les circonstances en forme de drame. Dès que les prévenus sont arrêtés, leurs noms, leurs antécédens, jusqu'aux traits de leur visage, indices trompeurs de culpabilité ou d'innocence, tout est détaillé. On ne s'inquiète pas toujours de savoir si ces révélations sont vraies ou fausses; on ne songe pas qu'une indication erronée, s'accréditant par la voie de la presse, peut imprimer à une famille honorable une tache éternelle. L'acte d'accusation est dressé; il paraît à l'instant même dans les journaux. Enfin les débats s'ouvrent, la foule les assiège, et qui voit-on au premier rang? Des femmes, non pas celles du peuple, mais celles qui font l'ornement de nos salons, les plus fêtées et les plus élégantes. Elles viennent étudier les angoisses des accusés; elles assistent à leurs tortures: spectacle horrible qu'elles semblent goûter avec une volupté étrange. Inattentives lorsque les circonstances du procès sont vulgaires, elles ont le regard fixe, l'oreille avide lorsque l'interrogatoire présente des incidens tragiques. Plaignez-les, car elles ne croient pas mal faire. Ces émotions qu'elle viennent chercher sur ce nouveau théâtre sont celles qu'une littérature malheureusement justifiée à leurs yeux par le succès offre tous les jours à leur imagination maladive. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'elles préfèrent à tels drames ou tels romans que nous pourrions citer les drames ou les romans des cours d'assises? Enfin, de pareils scandales ne se reproduiront plus; une circulaire de M. le garde-des-sceaux vient d'y mettre un terme. S'il fallait en croire le bruit qui court, ce serait un des derniers actes de l'existence ministérielle de M. Martin; mais ce sera sans contredit le meilleur et le plus généralement approuvé.

(*Revue des Deux Mondes.*)

### FAITS DIVERS.

La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Chapuys de Montlaville, relative au timbre des journaux, s'est réunie sous la présidence de M. de Salvandy, et a nommé pour son rapporteur M. Achille Fould. La proposition d'abolir le timbre sur les journaux et écrits périodiques a été rejetée, celle de soumettre les annonces à un droit fixe ou proportionnel a été écartée; celle d'exempter conditionnellement les journaux du paiement du droit n'a pas été admise; la proposition adoptée par la commission établit l'unité de droit et le fixe à 4 centimes, quelle que soit l'étendue du journal, sauf diverses exceptions qui sont prévues. Cette proposition, si elle est adoptée, permettra aux journaux d'agrandir leur format; l'impartialité n'aura qu'à y gagner; les comptes rendus des chambres en reproduiront moins incomplètement les débats. Tous les journaux, à l'exception du Journal des Débats et de la Gazette des Tribunaux, ne payant que 5 centimes de timbre, le préjudice qu'éprouvera le trésor de cette réduction ne sera donc pas considérable.

—M. Arago a annoncé à l'Académie que l'un des astronomes de l'Observatoire, M. Victor Mauvais, membre de l'Institut, venait de découvrir une comète dans la constellation d'Hercule.

Voici des indications qui pourront servir à ceux qui s'occupent d'astronomie.

Le 7 juillet, à 13 heures 1 minute, temps moyen de Paris, compté de midi, l'ascension droite de la comète était de 247 degrés 29 minutes 18 secondes, et la déclinaison boréale 40 degrés 14 minutes 52 secondes.

En 24 heures l'ascension droite a diminué de 1 degré 34 minutes, 34 secondes, et la déclinaison a aussi diminué dans le même intervalle de temps de 15 minutes 9 secondes.

Cet astre est facilement visible avec une bonne lunette de nuit; il est maintenant entre les étoiles sigma et tau de la constellation d'Hercule; le diamètre apparent de la nébulosité est de 3 à 4 minutes de degré; on aperçoit un petit noyau brillant au centre.

—Les évêques catholiques d'Irlande ont composé la formule suivante de prière qui sera lue dans toutes les églises, à partir du 28 de ce mois jusqu'à la sortie de prison des captifs:

"O Dieu tout puissant et éternel, roi des rois et seigneur de toutes les puissances de la terre, jette sur le peuple de ce pays un regard de compassion, et mets, dans ta bonté, un terme à ses souffrances. Donne lui la patience pour qu'il endure ses privations, et remplis ceux qui le gouvernent de l'esprit de vérité, d'humanité et de justice.

"Unis toutes les classes dans un commun amour pour le pays, dans l'obéissance à notre bien-aimée souveraine, et dans un sentiment de charité mutuelle. Fais que nos législateurs nous jouissent des lois basées sur les saints commandements et ramènent l'Irlande à un état heureux et prospère, et comme ton serviteur Daniel O'Connell, qui a travaillé avec tant de zèle et de persévérance au bonheur de l'Irlande, est maintenant retenu captif, donne lui la grâce de supporter sa peine avec résignation, et, dans ta miséricorde, permets qu'il soit rendu à la liberté pour guider et protéger ton peuple par N. S. et Sauveur J.-C. *Amen.*"

—On a distribué à la chambre des députés l'exposé des motifs du projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 1 million 800,000 fr pour un essai du système de chemin de fer atmosphérique. Dans ce système, comme on sait, la machine locomotive principale cause des accidens, disparaît. Elle est remplacée par une machine fixe au moyen de laquelle on raréfie l'air dans un tube placé sur le milieu de la voie. Dans ce tube se meut un piston qui est poussé par la pression atmosphérique, et le piston, lié lui-même par une tige en fer à la première voiture du convoi, entraîne ce convoi dans son mouvement.

Ce système, déjà pratiqué en Angleterre, a été reconnu susceptible d'améliorations, et des changements importans ont été déjà proposés par un des plus habiles constructeurs français, M. Hallette, d'Arras. Le ministre pense qu'il convient d'expérimenter les deux systèmes, et propose d'établir un chemin à deux voies, l'une pour le système français, l'autre pour le système anglais. L'expérience devra s'étendre sur un trajet de quatre mille mètres environ, ou d'une lieue. Le plateau de Satory près de Versailles, est désigné provisoirement pour le lieu de cette expérience.

—La petite ville de Cluses, située dans la belle vallée du Francigny, en Savoie, a été entièrement dévorée par les flammes à l'exception de six maisons. Les habitans, au nombre de près de quatre mille, se trouvent presque tous réduits à implorer la pitié publique.

### PROJETS DE L'ANGLETERRE SUR LES ANTILLES.

Voici de curieuses citations, qui prouvent combien sont immuables les vues de la politique anglaise. Un journal spécial, la Flotte, a reçu communication d'un livre écrit il y a trente ans et devenu extrêmement rare aujourd'hui, le gouvernement anglais en ayant, dit-on, fait acheter l'édition toute entière. Ce livre a été écrit par le général Pillet, officier français en Angleterre pendant les guerres de l'empire. De hautes relations qu'il contracta pendant un long séjour à Londres, avaient initié le général Pillet aux secrets de la politique britannique, et à son retour en France, en 1815, il prit la plume pour avertir sa patrie et l'Europe des dangers que l'avenir leur réservait. Il a traité successivement dans cet écrit des Projets de l'Angleterre sur les Antilles; des projets de la même puissance sur les villes maritimes de l'Europe, et enfin de la domination anglaise dans l'Inde. En relisant ce travail aujourd'hui, on est frappé de la sagacité avec laquelle l'auteur a su dévoiler le fond de cette politique, alors si peu connue en Europe. Ses jugemens sont remarquables et des prophéties. Au moment où la chambre des pairs va s'occuper d'un projet de loi intéressant au plus haut point nos Antilles, l'extrait suivant de ce livre imprimé il y a trente ans sera assez opportun sous les yeux du lecteur.

"Les Antilles ne doivent jamais se relever; elles doivent périr. L'Angleterre a prononcé anathème contre elles, et cette puissance est aujourd'hui assez forte pour qu'une telle volonté ait son exécution.

"Ces deux riches et vastes contrées de l'Indostan, pays susceptible de produire, dans la plus extrême abondance, toutes les denrées de luxe dont les Européens avaient été chercher les plantes et les grains en Asie pour les porter dans les Antilles; par l'Europe entière dans cette alliance, les sucres et les cafés nécessaires à sa consommation, etc.; a bien voulu leur marché que ne peuvent le faire les Antilles. L'Inde peut les fournir à un prix presque aussi modique que les légumes les plus communs de nos jardins, parce que le prix de la main-d'œuvre n'est rien, alors même rien comparé à ce qu'il est en Europe, à celui des Antilles surtout où le propriétaire d'habitations doit se couvrir de la valeur de sa terre, de celle des bâtimens d'exploitation, du prix de l'esclave qu'il achète, des chances de maladie et de mortalité sur lesquelles la culture leur vient, en peu de temps, dans un pays où la valeur première de la terre et des bâtimens est presque nulle.

"Le temps n'est pas éloigné où ce nouvel ordre de choses doit s'établir. Nous sommes au moment de voir le commerce prendre une direction qui ne permettra à l'Europe de recevoir les produits de l'Inde que par les mains anglaises, que par la voie de l'Angleterre; c'est elle qui fixera leur valeur, le prix de transports et le monopole qui lui plaira. Il ne faut plus que le temps nécessaire pour que les cultures de l'Inde, telles que les Anglais les ont projetées, soient complètes et en plein rapport. Alors les Antilles seront détruites.

"Déjà la population noire des Antilles a, dans les infernales conceptions de l'Angleterre, une destination à laquelle le monde n'échappera pas.

"Aimée de l'Angleterre, recevant d'elle des vivres, des vaisseaux, des munitions, cette population qui ne manque pas de bravoure, qui est aujourd'hui aguerrie aux armes, au bruit du travail, qui ne s'y livre que lorsqu'on l'y contraint, cette population noire formera une chaîne de pirates qui infesteront toutes les mers de l'Amérique, et s'opposeront à ce que le commerce et tout à partir, à la prospérité de ce continent. C'est ainsi que l'Angleterre méditera si résolu de se venger de l'Union Américaine, de cette fille révoltée, à laquelle la Grande-Bretagne a voué une haine implacable."

(La Presse.)

On trouve au N. 49, rue Poydras, une préparation chimique connue sous le nom de CONNELL'S PAIN EXTRACTOR, qui est un souverain remède pour toute espèce de plaies ou de brûlures, même les plus graves. Plusieurs personnes qui en ont fait usage, peuvent certifier de son efficacité. On devrait en avoir dans chaque famille, en cas d'accidents.

Pourquoi souffrir des hémorroïdes lorsque le LINIMENT de HAYS se trouve en vente au No 49 rue Poydras. On garantit ce remède, et on remettra l'argent à ceux qui n'en seraient pas satisfaits.

Le véritable BAUME DE COLUMBIE, pour faire croître et friser les cheveux, est le seul qui [illegible] empêche leur chute. On ne saurait trouver rien d'égal à ce baume, dont on ne saurait faire usage que pour la chevelure. Le seul endroit où l'on trouve le véritable est au No. 49, rue Poydras.
15 aout

### COUVERTURES FRANCAISES, POUR NEGRES.

Cent balles de trois points, de 3 1/2 à 3 3/4, Granier, tout nouvellement débarquées—mêmes qualités et mêmes prix qu'avant la hausse—à vendre par J. MAUER, No. 23, rue St Louis
15 aout

Parapluies et Parasols—Un bel assortiment de parapluies en mantus et en gingham, 28 à 34 pouces, des meilleures manufactures de Philadelphie, aussi des Parasols de Paris, à franges en gros de Naples et autres genres, et quelques ombrelles, à vendre à bas prix, par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins.
15 aout

Habillements—A vendre par le soussigné. Pantalons de Derry, coutil de Kentucky, et étoffes à carreaux, idem en Merrimack et calico, chemises en coton, avec devants et cols en toile, de qualités communes, moyennes et fine, ainsi que d'autres articles propres à la saison. ISAAC BRIDGE, 76 Magasins.
15 aout

Chapeaux—100 caisses chapeaux castors, soie et autres, noirs et gris, de la dernière mode et à la gouverne, idem en laine, noirs et blancs, pour l'usage des habitans, et un assortiment de chapeaux de feuilles de palmier, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins.
15 aout

Lettres de change sur Londres, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co, 52, Bienville.
15 aout

Lettres de change sur Paris, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co, 52, Bienville.
14 aout

Farine fraiche—160 barils farine de St Louis, des moulins de l'Aigle, 300 de bonnes marques, à vendre par NEVILLE & Co., 158, Tchoupitoulas.
15 a

Amandes—9 sacs à coque douce, 7 barils et 170 caisses douces écossées, et 35 caisses amères, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
15 aout

Graines d'oiseaux—9 sacs à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
15 aout

Anis—8 caisses huile d'anis, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
15 aout

Guaba, [illegible] et gelée—2 barils petites boites, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
15 aout

Huile d'olive de Nice et de Marseille, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
15 aout

Rhum de la Nouvelle Angleterre—30 barils, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
15 aout

Tabac de la Havane—30 balles, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
15 aout

Café de la Havane—55 sacs à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
15 aout

Sucre de la Havane—150 caisses blanc et terré, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
15 aout

Genièvre de Hollande—8 pipes à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
15 aout

Saleratus—10 barils, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
15 aout

Papier pour Cigarettes—de la marque la Belanza Negra à [illegible], à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
15 aout

Bouchons—8,000 en sacs de 1000 à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
15 aout

Cigares de la Havane—80,000 Regalias, &c des marques Norma et autres, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
15 aout

Vins de Panarete, Moscatel et Champagne, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
15 aout

Moulin à coton amélioré, de Carver.—Les agens de cette manufacture pourront en faire obtenir à bas prix. GEO. GREEN & BROTHER, 81 Gravier.
15 a

Café de Rio—[illegible] sacs, dont une partie est du café supérieur vert, des montagnes, en double sacs, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 81 Gravier.
15 a

Sacs de nitre—Chargement du navire Lodina, venu directement, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 81 Gravier.
15 a

Clabes—[illegible] sacs, à vendre par FIELD & Co. 30 Vieille Levée.
30 juil

## COMMERCIAL.

Havane, 3 aout.

COURS DE LA PLACE—Sucre mélangé 4 1/4 à 7 1/4, idem bon à supérieur 4 1/4 à 8 1/4, florette bon à supérieur 8 1/4 à 8 3/4, blanc, bon à supérieur 7 1/2 à 8 1/2 idem florette 8 3/4 à 9 1/4, quebrado inférieur à florette 4 1/4 à 5 1/4, moscovado 4 à 6 Café, 1ère qual. 6 à 6 1/2, 2de. 5 à 5 1/4, 3me. 4 1/4 à 4 3/4, farine N. Orleans $16 à 16 50; bœuf prime 9 à 9 50, idem mess 11 à 12; porc clear 14 à 15, idem en caisses 9 à 9 50, jambons enveloppés, 11 à 11 50, graisse 13 à 14, beurre Goshen 30 à 36.

## LISTE MARITIME.

*PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPEDIES.

| | |
|---|---|
| Navire Henry, Noyes, Marseille, | L H Gale |
| Navire Arkansas, Burgess, New York, | A Cohen |
| Goel Brazos, Lincoln, Savannah, | J W Gibbons |

ARRIVES

Bateau de remorque, Phenix, Anable, des Passes.
Brick T. Street, McConnell, Havane.
Brick Rover, Jaques, Galveston.
Goel. Argus, Giraud, St. Thomas.
Sloop Cutter, Amos, Galveston.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.
Steamer Yazoo, Branham, de Vicksburg.
Steamer Music, Strack, de La Fourche.

JOURS DE DEPART DES PAQUEBOTS A VAPEUR

| | De Liverpool | d'Amérique |
|---|---|---|
| Acadia, | 4 aout | 1 sept. |
| Great Western, | 17 " | 14 " |
| Britannia, | 19 " | 16 " |
| Great-Britain, | 24 " | 28 " |
| Hibernia, | 4 sept. | 1 oct |
| Great-Western, | 15 oct. | 9 nov. |
| Great-Britain, | 19 " | 14 " |

Cotonnade Française 8 balles cotonnades à pantalons supérieur à tout ce qui a été importé jusqu'à ce jour, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 38 Chartres
14 aout

Marchandises pour le Mexique—10 balles indiennes françaises, ayant droit au draw back, à vendre à bas prix par H. DE GOER & RIFFLARD, 38 Chartres.
14 aout

Norcross & Fosdick, 40 rue Gravier, offrent en vente les marchandises suivantes:

400 paquets sucre raffiné de Boston, en pains, pulvérisé et concassé; 500 paquets thé gunpowder, Impérial, Young Hyson et Pouchong; 200 caisses chocolat No. 1 de Boston; 80 barriques Re[illegible] de Boston, 200 caisses chandelles de New Bedford; 3000 sacs en pâtre de 3 1/2 sous, 15 pipes genièvre de Hollande, marques anciennes, 500 barils clous assortis de Boston, 700 caisses savon de Boston et Cincinnati, 75 caisses [illegible], 100 barils maquereaux No 3, 300,000 cigares impérial et principe.
14 aout

Ombrelles—1 caisse ombrelles Douairières, reçue par l'Austerlitz, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 38 Chartres.
14 aout

Toile d'emballage du Kentucky, sans corde, 600 pièces en magasin, à vendre par K. & E. DAVIS, 100 Camp.
14 aout

Saleratus—Un petit lot en barriques et barils, à vendre à bas prix par K. & E. DAVIS, 100 Camp
14 aout

Huile de Tanneurs—30 barils en bon état, à vendre par K. & E. DAVIS, 100 Camp. 14 aout

Bottes, souliers et brodequins—2000 caisses en magasins, comprenant un assortiment complet de chaussures fraiches, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane
14 aout

Beurre—40 barillets beurre frais, à vendre en magasin par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras.
14 aout

Oignons—30 barils en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, rue Poydras.
14 aout

En magasin venant d'être débarqué de la barque Hannah, de Bordeaux, 400 barriques Vin de diverses marques, à double fonds; 30 barils vin blanc Haut Sauterne supérieur, 100 caisses prunes et abricots, à l'eau de vie; 100 paniers huile d'olive, à vendre par FIELD & Co. 30 Vieille Levée
14 aout

Liqueurs de Paris—100 barils brandy et esprit neutre, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée
14 aout

Saleratus—100 barriques, barils et barillets Saleratus de Boston, 100 barils sel d'Epsom, 20 dito alun, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée.
14 aout

Bureau des Assesseurs des Taxes d'Etat de la Paroisse d'Orléans.

Les habitans et propriétaires de la Municipalité No. 1 sont prévenus que le tableau d'assessment des propriétés et des esclaves dans la dite Municipalité, est déposé au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville et que chacun pourra l'y examiner jusques et compris le 15 d'août prochain.
16 juil—10s30

Le Courrier copiera cet avis

### ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse St. Jean Baptiste.

Cour des Preuves.—Succession de feu Martin Martin—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la publication du présent, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire de distribution des fonds de la succession de feu Martin Martin, déposé dans la Cour des Preuves de cette paroisse par Victorin Perret administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués de la manière conforme audit tableau.

Paroisse St. Jean Baptiste le 27 juillet 1844.

Par ordre de la cour.

LUDGER PERRET, Député greffier
5 aout

VIEUX CARACTERES

A vendre—Environ 1600 livres vieux Caractères en bon état pour être employés pour des moulins à coton. S'adresser au bureau de l'Abeille.

FIL FARQUHARSON

8 caisses Fil coton sur bobines à vendre par DUNCAN KENNEDY, 52, Toulouse.

Reçu par le navire St. Louis, et à vendre par VICTOR HEBERT, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse—un grand assortiment de registres de toutes espèces, à vendre à prix de New York;

Cire à cacheter rouge;

Cartes pour imprimeurs et graveurs.

Livres anglais pour écoles.

Livres français et en général toutes les fournitures de bureaux, &c. &c.

A vendre par les soussignés, en débarquement du navire Anna venant de Bordeaux,

80 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte,
20 caisses fraises au jus,
15 caisses asperges au naturel,
6 caisses petits pois,

LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane
3 aout

Reçu par le navire Orleans, de New York—Les articles suivants à vendre chez Victor Hebert, libraire, marchand de papier peint et de fournitures de bureau.

30 rames de papier écolier rayé et non rayé,
30 rames papier notaire, rayé et non rayé,
30 rames papier d'enveloppe différentes couleurs,

Cartes pour imprimeurs et graveurs, pour cartes de visites, &c.

300 rames papier à lettres fin, rayé et non rayé, différentes qualités,

Des grandes cartes à jouer américaines

[illegible] cartes à jouer allemandes et françaises,

[illegible] cartons de pâte pour relieurs.

Ces marchandises seront vendues en gros et en détail aux prix de New York. 150, Chartres

Bottes, souliers et brodequins—800 caisses en magasin, comprenant un assortiment complet de chaussures fraiches et de saison, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane
10 aout

Eau de vie de Cognac de Maglory et de J. J. Dupuy, à vendre par D. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.
8 aout

Vin rouge de Bordeaux, en débarquement du navire Hannah, à vendre par D. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.
8 aout

Vin blanc—à vendre par D. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.
8 aout

Vin de Madère—à vendre par D. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.
8 aout

Genièvre de Hollande—à vendre par D. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.
8 aout

Toile d'emballage d'Allemagne—à vendre par D. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.
8 aout

Toile à voile—à vendre par D. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
8 aout

Dames-jeannes, de 5 gallons, à vendre par D. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
8 aout

Sucre—50 boucauts excellent sucre, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune
7 aout

Mélasses—80 barils en magasin, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune
7 aout

Habillemens—25 caisses pantalons de cotonnade, 20 do pantalons de Russie, 20 de chemises rayées, 18 do pantalons et surtouts en Derry, 20 de chemises et caleçons en flanelle de coton, à vendre par TUFTS, HOBART & Co. 29 Gravier
7 aout

Flanelle—15 balles flanelle d'Angers, à vendre par TUFTS, HOBART & Co., 29, Gravier.
7 aout

Toile à draps, de Russie—15 balles à vendre par TUFTS, HOBART & Co., 29 Gravier.
7 aout

Bottes et brodequins—500 caisses brodequins pour hommes jeunes gens et enfans; bottes pour hommes et brodequins de Russet, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Gravier.
7 aout

Genièvre de Hollande—Marques d'Orange et du Cerf, à vendre par SCHMIDT & Co, 60 Bienville.
7 aout

Couvertes françaises—De trois points, à vendre par SCHMIDT & Co, 60 Bienville.
7 aout

Listades à carreaux bleus, pour fil, à vendre par SCHMIDT & Co. 60 rue Bienville
7 aout

Toile à voile—à vendre par SCHMIDT & Co, 60 Bienville
7 aout

Vin de Madère en bouteilles, à vendre par SCHMIDT & Co, 60 Bienville
7 aout

Absynthe—A vendre par SCHMIDT & Co, 60 Bienville.
7 aout

Sucre—110 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick Tili, à vendre par J. M. CABALLERO, 22 Vieille Levée.
27 juin

Blanc de plomb des manufactures de New York et de Wilmington, de toutes qualités, en barillets de 25, 50 et 100 livres, à vendre au prix de fabrique, par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
27 juil

Sucre de la Havane—100 caisses blanc et jaune, en débarquement du brick Tili, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.
3 juil

Eau-de-vie et genièvre—25 barils eau de vie américaine et genièvre, en débarquement du navire Manchester, à vendre par WOODS & SIMMONS, 96, Magasins.
30 juil

Thé—100 balles thé vert et noir, à vendre par WOODS & SIMMONS, 96, Magasins.
30 juil

A vendre par les soussignés 300 paniers huile d'olive de Plagniol, en bouteilles de 24 onces. DARAN, QUEYROUSE & Co, Nos. 11 et 15, St. Louis
30 juillet

En débarquement du navire Talma, de Marseille—300 barriques VIN de Bergasse, à vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co. Nos 11 et 15, St. Louis
30 juillet

Sucre de la Havane—80 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Tili, à vendre par J. M. CABALLERO, 22 Vieille Levée.
6 juil

Sucre—800 caisses sucres blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.
30 juil

Cigares de la Havane—Regalias, Canones, Imperiales, Cazadores, Trabucos et autres, des marques les plus renommées, constamment en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.
30 juil

Beurre—100 barillets beurre nouveau, venant d'Ohio, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras.

Plomb—1061 saumons plomb, en débarquement du steamer Champlain, à vendre par MERLE, SEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.

Houblon—6 balles excellent houblon, en débarquement de la barque [illegible]
8 aout

[illegible]
8 aout

BANQUE DU COMMERCE DE LA N. ORLEANS.

En liquidation 14 aout 1844

Les soussignés ont le plaisir d'annoncer que la CIRCULATION et les DEPOTS de cette institution, seront payés sur demande, EN ESPECES.

JAMES SAUL, EDW. CHAPMAN, Commissaires.
14 aout—6

Dissolution de Société.

La maison de commerce ci-devant existante en cette ville sous la raison de Boutin, Gally & Co est dissoute par consentement mutuel à partir de ce jour, et n'existera désormais que pour sa liquidation qui sera conduite par l'un et l'autre des associés soussignés.

Nouvelle Orléans, 14 aout 1844.

A. BOUTIN, H. GALLY
14 aout

AVIS.

La personne entre les mains de laquelle le feu Pierre Dupeux, a remis il y a à peu près six semaines, une BAGUE en DIAMANT, de la valeur de $200, est respectueusement priée de se faire connaître à la Veuve de feu Pierre Dupeux, demeurant chemin du Bayou, entre les rues St. Claude et Remparts.
14 aout

FERRY DE LA SECONDE MUNICIPALITE

*Premier quai au-dessus de la rue de la Douane.*

Les familles qui désirent prendre l'air avec leurs enfans à bord des Ferry de la 1ère et 2de municipalité, pourront se procurer cette jouissance en payant 10 cents et rester à bord toute l'après-midi sans aucun frais extra
14 aout—1m ROBERT MURPHY

Vin de Marseille—300 barriques vin de Marseille, à vendre par F. LONGIS, 116, Royale
14 aout—4

Vin d'Oporto—300 barils vin d'Oporto, à vendre par F. LONGIS, 116, Royale
14 aout—4

Vin de Madère—300 barils vin de Madère, à vendre par F. LONGIS, 116, Royale
14 aout 4

Madère—20 pipes Madère, article supérieur, à vendre par F. LONGIS, 116, Royale
14 aout—4

Absinthe suisse &c—300 caisses absinthe suisse,

100 caisses curaçao,
100 " Maraschino de Zara,
400 paniers huile, grandes bouteilles,
100 caisses olives vertes,
100 caisses vin vieux, dito autres marques,
50 caisses vin de Bourgogne,
50 caisses fruits assortis,
50 barils vin blanc haut Sauterne,
15 pipes vieux Cognac,

A vendre par F. LONGIS, 116, Royale
14 aout—4

Les personnes ayant des parents ou amis inhumés dans le cimetière Catholique No. 2, situé entre les rues St. Louis et Conti, dans la rangée des fours face à la rue Claiborne, sont invitées à se trouver sur les lieux, jeudi, le 15 courant, depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, pour assister, s'ils le désirent, à l'ouverture des dits fours, qui aura lieu ce dit jour, pour en effectuer la réparation.
14 aout—4

A LOUER—Au 1er novembre prochain, l'étage supérieur de la maison rue Royale No. 152. Aussi—Tout le magasin No. 74, rue Gravier, actuellement occupé par MM. Buckner & Sutton. On peut en donner possession le 1er novembre prochain.

Aussi—Le rez-de-chaussée de la maison No. 150, rue Royale. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à EDW. SHIFF, No. 34, rue Royale
14 aout—2

AUX HABITANTS.

Les soussignés appellent l'attention des habitants et marchands commissionnaires sur leur stock de marchandises d'habitations, consistant en:

60 balles Couvertes de Granier, 3 points.
30 do imitation do 3 points
30 do couvertes anglaises de DuMill,

50 balles jeans du Kentucky, linseys do. comme aussi, kerseys du nord, jeans de linseys do. pièces de, linseys unis et bonnets pour domestiques; indiennes à bas prix; casquettes en laine pour nègres, de différentes qualités, Lowell croisé 7/8; coutil en coton, 7/8; coton en pièces, de Lowell, très épais, de 7/8 et 4/4, étampes de la Virginie, de la Caroline et autres, bas pour nègres, fil, coutures de chanvre aiguille, &c &c. Le tout à vendre à bas prix pour du COMPTANT, par H. DE GOER & RIFFLARD, 38, rue Chartres
13 aout

Sucre—blanc et brun, de la Havane, en magasin à vendre par J. M. CABALLERO, 22 Vieille Levée
13 aout

Cigares de la Havane—Regalias, Imperiales Cazadores, et des marques les plus réputées, constamment en mains, à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée
13 aout

Vin de Bourgogne—Chambertin, Clos Vougeot et Volnay, à vendre à bas prix pour clore, par J. ALBERT, 32 St Louis
13 aout

Vin muscat de Frontignan, en caisses et barils, à vendre par J. ALBERT, 32 St Louis
13 a

Marchandises du pays—75 balles toile à draps écrue de 4/4, 50 do do de New England 4/4, 10 do do de Portsmouth 4/4, 30 caisses toile à draps blanches de Thorndike & Co 4/4, 10 do do de Chicopee 4/4, à vendre par WM. FROST & Co, 30, Vieille Levée
13 aout

Café—400 sacs café vert de Rio, à forte odeur, d'importation directe, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette
13 aout

Beurre—Un boucaut contenant des barillets de beurre de Goshen, première qualité conservé dans le sel, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette
13 aout

Vin de Champagne en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par J. ALBERT, 32 rue St Louis
13 aout

Vin Rouge et Vin Blanc en caisses, qualité supérieure à vendre à bas prix pour clore une facture, par J. ALBERT, 32 St Louis
13 aout

Absinthe Suisse véritable, de la marque J. L. en magasin et à vendre par J. ALBERT, 32 St. Louis
13 aout

Vin de Madère en bouteilles et futailles, à vendre par J. ALBERT, 32 St. Louis
13 aout

Huile d'olive de Marseille dite de Nice, en paniers, à vendre par J. ALBERT, 32 St. Louis
13 aout

Serrures Françaises assorties, constamment en mains et à vendre par J. ALBERT, 32 St. Louis.
13 aout

Balances patentées de Steven—Pesant de 600 à 3000 livres, avec les montants, les poids, fléaux, crampons, &c Constamment en vente par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins.
13 aout

Brodequins, bottes, &c—100 caisses consistant en brodequins Russett, veau, chevreau, et veau marin, bottes fortes, idem en veau, cousues et chevillées, ainsi que d'autres chaussures, à vendre par ISAAC BRIDGE 76 Magasins
13 aout

Whiskey Vieux—[illegible] barils excellent whiskey du Monongahela, vieux, à vendre par ISAAC BRIDGE 76 Magasins
13 aout

Toile à voile de coton de la manufacture de Paterson, New Jersey, en magasin et à vendre par J. ALBERT, 32 rue St Louis
12 aout

Plombs de chasse de New York, numéros assortis, à vendre par J. ALBERT, 32 rue St. Louis
13 aout

Toile à voile de Russie de 36 et 30 pouces de large de anglaise blanche et écrue, Ravens Duck très épaisse, à vendre par J. ALBERT, 32 rue St. Louis
13 aout

Eau de vie de Cognac, fine Champagne en demi pipes à vendre par J. ALBERT, 32 rue St Louis
13 aout

Cuir verni de Nye & co, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 32 rue St Louis
13 aout

Huile de Spermaceti 150 gal. huile blanchie et naturelle pour hiver, à vendre par WM. FROST & Co, 30 Vieille Levée.
13 aout

Huile de Baleine—1000 gallons huile raffinée, à vendre par WM. FROST & Co, 30, Vieille Levée.
13 aout

Blanc de Baleine—200 caisses, à vendre par WM. FROST & Co, 30 Vieille Levée.
13 aout

Savon—400 caisses savon de Boston, diverses marques, 100 caisses savon de la marque de Livermore & Co, à vendre par WM. FROST & Co, 30 Vieille Levée.
13 aout

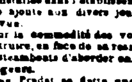

AUX BEAUX CHENES VERTS A BELOXI.

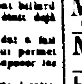

—AVIS—

*Aux personnes qui désirent passer l'été à la campagne.*

La maison de campagne de Mme PRADAT, à Beloxi, est ouverte au public depuis le 1er juin dernier.

Cette superbe propriété, entrelacée de grands arbres et avec le plus grand soin, offre toutes les agréments qu'on cherche en vain autre part: appartements frais, jardins charmants, jeux variés, pêche abondante, promenades délicieuses, table recherchée, domestiques habiles et attentionés.

Une buvette pourvue des meilleurs vins et liqueurs a été installée dans l'établissement, et un excellent billard a été ajouté aux divers jeux dont la maison était déjà pourvue.

Pour la commodité des voyageurs Mme. Pradat a fait construire, en face de sa résidence, un wharf, qui permet aux steamboats d'aborder en tous tems et d'y déposer les voyageurs.

Mme Pradat se flatte que ses constants efforts à satisfaire le public continueront à lui en faire mériter le patronage.

Les prix tout modérés. 3 août—1m

## HOTEL D'ORLEANS.

*Rue de Chartres*

ENTRE TOULOUSE ET St LOUIS.

Atte. Georges, propriétaire de cet établissement a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir de ce jour, elle a réduit le prix de la pension pour déjeuner et dîner à seize piastres par mois, seulement pour le reste de la saison; qu'elle louera également des chambres avec ou sans la nourriture, et qu'elle continue de prendre des pensionnaires du dehors à des prix modérés.
10 juil—1m N. Orléans 10 juillet 1844

Corde d'emballage—A vendre par SCHMIDT & Co, 60 rue Bienville
1 aout

Chaussures—Reçu par le navire Tennessee, 50 caisses bottes, souliers et brodequins, et à vendre par FROST & Co. 10 Magasins
30 juil

Plomb en barre et de chasse—[illegible] barillets plomb de chasse et 10 de plomb en barres en débarquement du Champlain et à vendre par MERLE, SEYLLE & Co, 45, Vieille Levée
3 aout

ESCLAVAGE ET LIBERTE.

"*Existence de l'Homme et des Sociétés en harmonie avec les Lois Universelles.*"

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage de M. A. RIDE, qui vient d'être publié à Paris et qui est en vente chez V. HEBERT, Libraire, 150, rue de Chartres
19 juin

VINS ROUGES,

—*Importation directe.*—

60 barriques Montferrant, 1842; 60 de Queyries, 1840; 30 barriques St. Estèphe, 1842; 20 de Pauillac, 1842, à vendre par G. M. LUCAS, No. 20, rue Bienville
11 juin

Cordage—[illegible] rouleaux cordage de Manille à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras
3 aout

Plomb—[illegible] saumons plomb du Missouri, en débarquement du steamer Congress, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
3 aout

Blé—100 sacs et 30 barils, en débarquement du steamer Congress, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
3 aout

Cordes—100 rouleaux cordes du Missouri, en magasin et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
3 aout

Bottes, Souliers et Brodequins—175 caisses, en débarquement du navire Rockingham, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane.
3 aout

Savon—[illegible] caisses Savon No. 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier
3 aout

Thé de choix—15 demi boîtes thé impérial, qualité supérieure, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
3 aout

Maquereaux—[illegible] barils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.
3 aout

[illegible]

CONSULAT D'ANGLETERRE. Bureau, No. 38, rue [illegible]

On demande des renseignements sur un nommé ISAAC ADAMS FILLING, natif d'Angleterre. Les dernières nouvelles que l'on a reçues de lui datent d'environ six années, il était alors employé à bord d'une goélette sur le lac Pontchartrain. 19 juil

Le BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS a été transporté de la rue Royale à la rue du Canal, No. 80, [illegible]
18 juil—1m

PAPIER PEINTS! PAPIER PEINTS!

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de nouveaux papiers à tapisser, qu'il offre à vendre à 50 p. 0/0 AU DESSOUS DU COURS.

1,000 rouleaux de papiers à 12 à 20 cents le rouleau
do de do à 25 et 50 do do
do de do de papier fin glacé à 60 cts le rouleau
et au dessus.

Bordures imitation à 50 cts le rouleau et au dessus
do de do à 5[illegible] do do
do do velours do à 1 00 do do
do do do à 1 50 do do

Ciels de lits à Rosaces, nouveaux modèle,
do do de nos différents fonds.

Bordures

Vues pour salles et salons

Devant de cheminées

Sujets pour [illegible] VICTOR HEBERT,
16 a 1[illegible] 150, Chartres entre Toul. et St-Louis

## MAISON D'EDUCATION POUR LES DEUX SEXES,

*Rue des Remparts entre Ste Anne et du Maine.*

L'INSTITUTION GARREAU, dont les classes ont été ouvertes que depuis le 18 juillet compte déjà plus de trente élèves. Rien n'a été négligé dans cet établissement, pour que les enfans y puissent recevoir une éducation solide et variée. Les classes sont dirigées par les professeurs suivants:

Mr GARREAU directeur, pour les classes supérieures de Français, d'Histoire, de Géographie etc

Mr BEAUDEAN, ancien professeur de l'école normale de Paris, pour les Mathématiques et le Dessin.

Mr DE VARENNES, pour les classes intermédiaires de Français, etc.

Mr GROLLEAU, pour les classes élémentaires.

Un professeur d'Anglais d'un mérite reconnu fait journellement dans l'établissement deux cours de ce langue.

Les Demoiselles, placées sous la direction immédiate de Mme Garreau, sont dans un local qui n'a aucune communication avec celui des jeunes gens. Tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune demoiselle leur est enseigné avec un soin tout particulier.

Les leçons de Musique sont confiées à un professeur qui est à la Nouvelle Orléans depuis longues années.
8 aout

## MARCHANDISES DE MARSEILLE.

En débarquement du navire Talma.

Les soussignés offrent à vendre sur la Levée, à des prix très modérés:

25 caisses vermicelle et macaroni,
6 caisses Semoule,
6 caisses pâtes assorties,
100 caissons raisins assorties,
15 balles houblon fin, et demi fin, prunes et non pruneaux,
20 douzaines eau de Cologne,
5 caisses liqueurs assorties, en quarts de bouteilles, conditionnées avec [illegible],
25 caisses liqueurs assorties, en bouteilles,
30 do liqueur superfine de noyau,
30 do muscat et Malaga,
25 do savon [illegible],
[illegible] paniers huile de Plagniol, en grandes bouteilles et demi bouteilles. LOISON & SILVESTRE,
31 jt 36, Chartres

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes,

300 caisses vin rouge St. Julien et Pauillac, ayant droit au drawback,
150 de vin blanc sauterne, ayant droit au drawback
100 de vin rouge Margaux,
12 de de 24 1/2 bouteilles St. Estèphe,
20 de de de vin blanc Sauterne,
30 barriques vin rouge Medoc,
40 do do St. Estèphe et Pauillac,
15 do vieux vin rouge Margaux;
2 demi pipes eau de vie âme preuve,
4 futailles vieille eau de vie fine Champagne,
12 caisses absynthe,
20 caisses fruits à l'eau de vie assortis,
30 paniers anisette superfine de Chauvet
100 paniers anisette fine de George Alexandre,
50 caisses liqueurs surfine de Chauvet
20 do liqueurs fines do,
15 do do 48 cruchons curaçao,
40 do vermicelle et macaroni.

31 juil EDOUARD LARMONDE, 54, rue St Louis

En débarquement du navire Talma, de Marseille, et à vendre par le soussigné:

300 paniers huile d'olive de la marque Plagniol, en grandes et demi bouteilles.

150 caisses macaroni et vermicelli, 150 do olives vertes 50 do de capres, 20 do de caissons assortis,

150 de liqueurs assorties, 20 do de eau de fleurs d'oranger, 300 paniers bouteilles vides.

31 jt ATEJMOLIER, [illegible] Louis

A débarquement de la barque Hannah de Bordeaux—

20 quarts de pipe eau de vie "Napoléon,"
20 do do J J Dupuy,
20 barils do do,
100 paniers Guignolet,
20 caisses Absynthe—à vendre par JORDY & BRASIER, 10 rue Conti.
6 aout—10

Chapeaux mécaniques—Reçu par l'Austerlitz du Havre et à vendre à bas prix pour du comptant par les soussignés.

2 caisses Chapeaux Gibus, forme nouvelle.
6 aout FORCADE & Co, 13, Canal

Les soussignés ont reçu par l'Austerlitz, du Havre, et offrent à vendre en gros, à bas prix pour du comptant: Cotonnades françaises nouvelles, très fortes, Indiennes françaises, nouveaux dessins à carreaux en couleur et écrues;

1: lasnes rouges unies pour meubles,
De. chamois de de,
De. bleue de de,
De chamois et bleu de de,

Lacets de coton noir fermes des deux bouts,
Chales d'indienne 4 1/4 et 5/4
Mouchoirs Madras, nouveaux dessins, noirs et puces,
Crêpe noir en rouleaux pour chapeaux,
Gants de peau noirs et en couleur, pour hommes et pour dames,
Capotes cannelées fondues, qualité supérieure, marque F. V. Galons fil, nos. 3, 4 1/2, 6, 8 & 10
6 aout FORCADE & Co, 13 Canal

## AUX PROPRIETAIRES DE PRESSES A COTON, &c.

Les soussignés, agens de l'atelier de charron, (avant le gouvernement coton) de MM. D. [illegible] Wilson, J. Childs & Co. à Philadelphie, sont prêts à envoyer des ordres en [illegible] à recevoir au commencement de l'automne—[illegible] à transporter le coton, avec de grandes roues aussi en fer, [illegible] charrettes et autres [illegible] de la plus [illegible] ils [illegible] sont devenus être construits avec de bons matériaux. Ceux qui désirent en acheter pourront s'adresser à
24 juillet WM. EMERSON & Co., 140, Tchoupitoulas

## DROGUERIES.

Reçu par les derniers arrivages—un grand approvisionnement de Drogues et Médicaments choisis, desquels:

Sulphate de quinine, acetate, sulphate et muriate de morphine, cinchonine, theriaque, musc pur, tartre émétique, carmin, [illegible], essences d'amandes amères dite de Neroly, dito petit grain, dito de girofle, dito d'anis, dito de [illegible], dito de citron, dito de bergamotte, dito de menthe poivrée, dito de [illegible], dito de Lavande, dito d'Estragon; dito de Bigarade, dito de Cubèbe; Huile de foie de morue, dito de [illegible], dito [illegible], prussique au 1/4, dito médicinal, dito arsenique, dito hydrosulphurique, dito phosphorique, dito chlorhydrique, acide [illegible], cyanure de potassium, [illegible], [illegible], chlorure [illegible], potasse, calomel anglais, vitriol blanc bon, [illegible], [illegible], extrait Digital, dito Jusquiame, dito Belladone, dito de [illegible], essence Patchouly, Digital, Pyrethre, Ratanhia, [illegible] de l'Inde, [illegible], [illegible] de Schéele, dito végétal; [illegible], [illegible]; essence de grenadier, Hysop monde, [illegible], [illegible] d'ambrette, [illegible], [illegible] de Florence; [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible]; [illegible], [illegible] de Pérou, &c. &c.

A vendre par P. CUSACHS
20 juil encoignure Condé et St. Philippe

Vin de Bordeaux, &c—En débarquement du navire Hannah, de Bordeaux, en face de [illegible] la Monnaie, et à vendre par les soussignés:

300 barriques à double fonds, vin de différentes marques, 40 barils vin blanc Haut Sauterne, supérieur [illegible], 10 caisses abricots à l'eau de vie, [illegible] prunes, 25 caisses cerises à l'eau de vie [illegible], [illegible] caisses, 100 paniers huile douce de Marseille, [illegible] cognac Castillon, [illegible] preuve, 30 paniers [illegible] liqueur. FIELD & Co,
[illegible] aout 30 Vieille Levée

Porc—Mess M. O. mess [illegible] [illegible] [illegible] l'inspection, à vendre par L. V. HUBBARD & Co, 93 Tchoupitoulas
6 aout

Bœuf à l'inspection à vendre par L. V. HUBBARD & Co, 93 Tchoupitoulas
6 aout

Mais—[illegible] sacs à vendre par L. V. HUBBARD & Co, 93 Tchoupitoulas
6 aout

Meules de moulin de Cologne—de toute grandeur, constamment en magasin, à vendre par MERLE, SEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.
5 at

Habillements—En débarquement du navire Rockingham et caisses habillements de saison, comprenant des pantalons de cotonnade, de Kremlin, de derry et carreaux, chemises coton, fines et superfines, avec devants de toile, idem en merrimack fin, etc etc, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

Huile d'Olive—100 paniers; 7 caisses indigo de Manille et Toile d'emballage de différentes qualités, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 rue Royale
3 aout

Blanc de Baleine—40 caisses, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée
3 aout

Huile de Baleine—3000 gallons huile de sperme, 1 000 huile de baleine blanchie, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée

Garance—10 barriques garance de Hambourg, 4 barils sel d'Epsom; 30 dito d'alun, 20 surons indigo de Carracas, 200 nattes canne, à vendre par FIELD & Co, 30 Vieille Levée

Etoffes du pays—64 balles toile à draps écrue 4/4, en débarquement du navire Rockingham, à vendre par TUFTS, HOBART & Co, 29 Gravier
2 aout

Savon—300 caisses savon Winchester No 1, débarquant du navire Rockingham, à vendre par TUFTS, HOBART & Co, 29, Gravier
2 aout

Poivre—40 sacs poivre de Sumatra, en débarquement du navire Rockingham; aussi, 20 caisses poivre moulu, à vendre par TUFTS, HOBART & Co, 29 Gravier
2 aout

Clous—1000 barils clous de première qualité, dimensions assorties, à vendre par TUFTS, HOBART & Co, 29, Gravier
2 aout

Huile et blanc de baleine—1000 galons huile pure de sperme, 150 caisses blanc de baleine, à vendre par TUFTS, HOBART & Co, 29 Gravier
2 aout

Farine—500 barils superfine en bon état, en magasin, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 40 Tchoupitoulas.
1 aout

Farine sure—100 barils en magasin, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 40 Tchoupitoulas

Toile à voile—50 balles coton duck Nos. 2, 3, 4 et 13; Ravens duck de 40 pouces de largeur, et Pilot duck des E. U. No 3, à vendre au prix des manufactures par FIELD & Co. 30 Vieille Levée
1 aout

Sel—Sel gros et fin de Liverpool, en magasin et à vendre en lots convenables aux acheteurs par K. & E. DAVIS, 100, Camp
1er aout

Chemises de calico, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par FROST & Co, 10, Magasins
1er aout

Bottes, &c.—Bottes en kip, veau et veau marin, bottes fortes pour la bouse, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
1er aout

Souliers de dames—Un bel assortiment de chaussures pour dames et enfants, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins
1er aout

Vermicelle à vendre par AUG. MOLIER, 31, St. Louis
30 juin

Maquereaux—[illegible] assortiment des No 1 et 2 [illegible] à vendre par HULLIN & Co, 60 Commune.
1 a

Papier [illegible] à vendre par AUG. MOLIER, 31, St. Louis

[illegible]

[illegible] AUG. MOLIER, 31 St. Louis